

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

SEANCE ORDINAIRE DU 15 DECEMBRE 2010

L'an deux mille dix, le QUINZE DECEMBRE, à vingt et une heures,

Le Conseil de la Communauté de la Vallée de Montmorency, légalement convoqué par courrier du 9 Décembre 2010 et par affichage du 9 Décembre 2010, s'est réuni à la Mairie de Soisy-sous-Montmorency, 2, avenue du Général de Gaulle, dans la Salle des Mariages, sous la présidence de **M. Luc STREHAIANO**, Président et Maire de Soisy-sous-Montmorency.

Délégués présents :

- Représentant la commune d'Andilly : Daniel FARGEOT, Jean BRUXER, Annie GUIDEZ, Marc JAEGER, François LAZZARINI,
- Représentant la commune de Deuil-la-Barre : Jean Claude NOYER, Daniel MARY,
- Représentant la commune de Groslay : Joël BOUTIER, Yann ALEXANDRE, Jean SZEWCZYK, Christian VAUTHIER,
- Représentant la commune de Margency : Jean-Pierre CAMUS, Patricia CLIER, Christian DENIS, Bertrand ESPIARD, Jean Michel MORNACCO, Christian RENAULT,
- Représentant la commune de Montmagny : Michel ROY, Jocelyn BRUISSON, Patrick FLOQUET, Philippe FLOTTERER, Lilian REGNIER, François ROSE,
- Représentant la commune de Montmorency : François DETTON, Bruno BOUTRON, Cécile LUTZ-CALLIPEL, Gisèle MOR, Adélaïde PIAZZI, Thierry PICART,
- Représentant la commune de Saint-Gratien : Jacqueline EUSTACHE-BRINIO, Julien BACHARD, Anne BERNARDIN, Karine BERTHIER, Didier LOGEROT,
- Représentant la commune de Soisy-sous-Montmorency : Luc STREHAIANO, Claude BARNIER, Christiane LARDAUD, Sylvain MARCUZZO, Michel VERNA, Bernard VIGNAUX

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

Serge BIGUENET, Jean-Paul MAUROY, Denis CHARTIER, Alain JOUBERT, Catherine MORIAU, Dominique PETITPAS, Muriel SCOLAN, Corinne ANDREOLETTI, Jean Luc BRILLOUET, Jacques SEGUIN, Roger GEHIN, Myriam PADOVAN, Patrice FOGLIA, Thomas DIVERT, Jean Claude LEVILLAIN, Christian DACHEZ

Procurations :

Serge BIGUENET	à Daniel FARGEOT	Roger GEHIN	à Christian DENIS
Jean-Paul MAUROY	à François LAZZARINI	Myriam PADOVAN	à Michel ROY
Alain JOUBERT	à Jean-Claude NOYER	Patrice FOLGIA	à Adélaïde PIAZZI
Dominique PETITPAS	à Daniel MARY	Thomas DIVERT	à Karine BERTHIER
Corinne ANDREOLETTI	à Joël BOUTIER	Jean-Claude LEVILAIN	à Jacqueline EUSTACHE-BRINIO
Jean-Luc BRILLOUET	à Jean SZEWCZYK	Christian DACHEZ	à Bernard VIGNAUX
Jacques SEGUIN	à Yann ALEXANDRE		

Secrétaire de séance : Madame Annie GUIDEZ

OBJET : DEBAT PUBLIC SUR LE RESEAU DE TRANSPORT PUBLIC DU GRAND PARIS

Le Conseil de Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi du 3 juin 2010 sur le Grand Paris et notamment son article 3 III 2^{ème} paragraphe,

Considérant que la Communauté d'Agglomération peut émettre un avis sur les projets de transport public avant le 2 janvier 2011,

Considérant les débats publics lancés concomitamment par la Commission Nationale du Débat Public sur le projet de réseau de transport public du Grand Paris, sur le projet Arc Express présenté par le STIF et la région Ile-de-France et sur la prolongation de la ligne E du RER (EOLE) ;

Considérant que ces projets sont appelés à impacter fortement les conditions de déplacement des habitants de la CAVAM et plus généralement de l'ensemble des Franciliens ;

Considérant l'importance stratégique du projet de métro automatique défendu par la société du Grand Paris, particulièrement pour les habitants de la CAVAM directement concernés compte tenu de la proximité de quatre des huit territoires de projets définis dans le dossier du maître d'ouvrage ;

Considérant la situation géographique de la CAVAM, en limite de la Petite Couronne et notamment vers la future Gare de Saint Denis – Pleyel ;

Considérant que cette gare, stratégiquement située, peut permettre une interconnexion avec les Transiliens de la ligne H, solution que n'offre pas le projet régional Arc Express en Gare du Stade de France,

Considérant l'inexistence de transport public en rocade susceptible, à ce jour, de permettre aux ressortissants de la CAVAM d'accéder aux pôles d'emploi de La Défense, de Roissy et du Bourget ;

Considérant les seules liaisons relativement fonctionnelles vers Paris via les Transiliens de la ligne H et, pour une faible partie du territoire communautaire, de la ligne C du RER ;

Considérant, qu'actuellement, 80% des actifs travaillant sur la capitale empruntent les transports publics et que ce chiffre s'inverse dès que les emplois s'éloignent de la capitale,

Considérant le droit à la mobilité et à des transports publics fiables au plan des horaires et régulier en terme de desserte que revendique l'ensemble des habitants du territoire communautaire ;

Considérant les impératifs de compléter les projets structurants défendus par la société du Grand Paris par des liaisons transversales de proximités permettant, à moindre coût, de rationaliser l'usage d'infrastructures existantes ou en projet ;

Considérant que dans ce contexte, les projets de la Tangentielle nord utilisant les emprises de la ligne de grande ceinture pour une desserte en rocade au moyen d'un tram – train répondent à cette priorité,

Considérant que sur le territoire de la CAVAM, l'Etat a gelé depuis des décennies des emprises qui pourraient permettre de finaliser un transport en site propre par Bus à Haut Niveau de Service sur le tracé de l'Avenue du Parisis,

Considérant que ce dernier projet a été repris dans son dossier de maître d'ouvrage par la société du Grand Paris sous l'intitulé TCSP BEZONS – VILLEPINTE ;

Considérant le cahier d'acteurs de la Communauté d'agglomération présentant l'ensemble des revendications et propositions de la CAVAM,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- Emet un avis favorable à la réalisation du réseau de transport public du Grand Paris,
- Rappelle le rôle stratégique, pour le territoire communautaire, de la Gare de Saint Denis – Pleyel et l'impérieuse nécessité d'une interconnexion avec les Transiliens de la ligne H,
- Demande que pour le tronçon du métro automatique entre Saint Denis – Pleyel et Roissy Charles de Gaulle le tracé par le Triangle de Gonesse soit retenu compte tenu de son caractère vital pour le désenclavement de l'est du département,
- Demande que pour le tronçon entre Saint Denis-Pleyel et La Défense – Grande Arche soit retenu le tracé nord par le Port de Gennevilliers,
- Approuve les solutions proposées pour l'interconnexion de la ligne C du RER dans son tracé nord, particulièrement son interconnexion à Saint Ouen avec la ligne 14 qu'il est impératif de prolonger jusqu'à Rungis et Orly,

- Insiste avec la plus extrême fermeté sur les complémentarités à promouvoir pour faciliter les liaisons en rocade avec ce futur moyen de transport automatique moderne et rapide :
 - o En priorité, l'achèvement complet de la Tangentielle nord et son Tram-Train venant compléter l'architecture du réseau, en mitoyenneté entre Petite et Grande Couronne,
 - o En priorité, la mise en œuvre d'un transport en commun en site propre sur les emprises de l'Avenue du Parisis. Un Bus à Haut Niveau de Service pourra répondre aux attentes des habitants du territoire et des territoires mitoyens conformément à l'intitulé repris dans le dossier du Grand Paris : TCSP Bezons – Villepinte,
- Réaffirme son soutien aux demandes formulées par les élus du Parisis et de la Vallée de Montmorency pour la prolongation, en radiale, du tram T.2 jusqu'au Carrefour dit « des Martyrs de Chateaubriand » et du tram T.8 en direction de Cergy-Pontoise.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

ACTE EXECUTOIRE le
 en application de la loi du 2 Mars 1982 modifiée.
 Affiché le

Le Président,

Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

Le,
 Pour le Président et par délégation,
 Le Directeur Général des Services,

Patrice GIROT